

VILLE DE NEUFCHATEAU

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Maisons Bajiot Sprl demeurant rue de Malvoisin 38 à 5575 Patignies.

Le terrain concerné est situé Allée de la Gloriette, 2 à 6840 Hamipré et cadastré division 4, section A n°463X3.

Le projet est de type : construction d'une maison, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts :

Écart à l'article 2 du règlement de lotissement : destination :

le règlement de lotissement demande des habitations de min 90 m², la construction prévue est de 76,80 m² (10,80/7,00m).

Vis-à-vis du projet, au vu de l'implantation choisie, le volume actuel permet d'accueillir un volume secondaire accueillant un futur garage sur la façade gauche du bâtiment jusqu'à la limite mitoyenne. Ce volume permettra de respecter les surfaces minimales demandées dans le règlement, cela n'a pas de préjudice sur le fonctionnement du bâtiment et l'organisation du projet.

Cet écart ne met pas en péril la destination du plan de secteur ou les différents règlements en vigueur sur le terrain, la volonté est de pouvoir permettre un éventuel agrandissement de l'habitation ultérieurement.

Écart à l'article 3.1.4 du règlement de lotissement : dégagements latéraux :

Un écart de 5,20 m est conservé entre la limite mitoyenne et le volume principal afin d'y permettre

l'implantation éventuelle d'un futur volume secondaire accueillant des garages.

Vis-à-vis du projet, au vu de l'implantation choisie, les dégagements permettent la construction de volumes secondaires dans le futur.

L'aménagement global du site n'est en aucun cas compromis au vu des largeurs de parcelles et de la dimension du volume principal projeté, le volume reste de gabarit approchant aux constructions existantes.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, 3 à 6840 Neufchâteau et le*12.12.19*.

après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du.....*3.12.19*.....

Au.....*19.12.19*..... **au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

L'Echevin de l'Urbanisme,

Le Bourgmestre,

J-Y DUTHOIT

F. HUBERTY

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin chargé de l'Urbanisme

D. FOURNY

C. GRANDJEAN